



## Onzième Conférence de la Convention de Nouméa

### Onzième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et protocoles y relatifs (Convention de Nouméa)

Nouméa (Nouvelle-Calédonie)  
30 août 2012

#### Point 8.1 de l'ordre du jour : État des dépenses du Protocole de Nouméa pour 2010 et 2011

##### Objet

1. Présenter les états financiers de la Convention de Nouméa pour les exercices 2010 et 2011.

##### Contexte

2. Le Protocole de Nouméa a de tout temps été financé par le programme de coopération technique de l'Organisation maritime internationale (OMI). Le soutien de l'OMI est défini dans le mémorandum d'accord conclu entre le PROE et l'OMI, qui couvre l'assistance technique et le renforcement des capacités des pays et territoires insulaires océaniques.
3. Les états financiers du Protocole de Nouméa n'ont jamais été examinés par la Conférence des Parties et lui sont soumis cette année pour la toute première fois.
4. L'état des recettes et des dépenses pour les exercices 2010 et 2011 est reproduit à l'Annexe 1 du présent document.

##### Recommandation

5. La Conférence est invitée à :
  - **Approuver et adopter** les sections pertinentes des états financiers vérifiés pour 2010 et 2011.